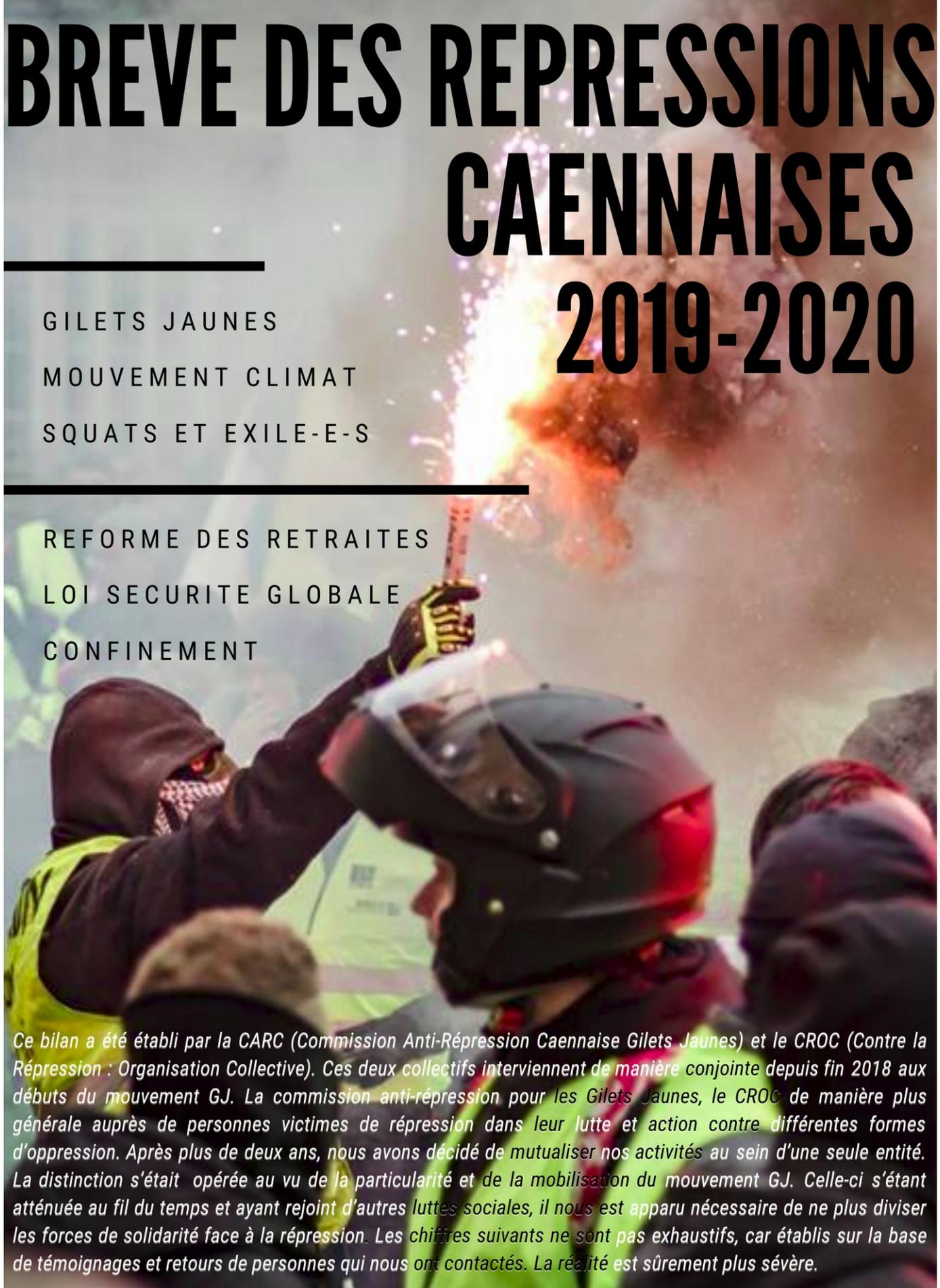


# BREVE DES REPRESSIONS CAENNAISES 2019-2020

A photograph of a protest scene. In the foreground, a person wearing a black helmet and a gas mask is looking towards the left. To their left, another person is wearing a brown hoodie and a yellow high-visibility vest. The background is filled with smoke and a bright, fiery object, possibly a flare or a fire, creating a dramatic and chaotic atmosphere.

GILETS JAUNES

MOUVEMENT CLIMAT

SQUATS ET EXILE-E-S

REFORME DES RETRAITES

LOI SECURITE GLOBALE

CONFINEMENT

*Ce bilan a été établi par la CARC (Commission Anti-Répression Caennaise Gilets Jaunes) et le CROC (Contre la Répression : Organisation Collective). Ces deux collectifs interviennent de manière conjointe depuis fin 2018 aux débuts du mouvement GJ. La commission anti-répression pour les Gilets Jaunes, le CROC de manière plus générale auprès de personnes victimes de répression dans leur lutte et action contre différentes formes d'oppression. Après plus de deux ans, nous avons décidé de mutualiser nos activités au sein d'une seule entité. La distinction s'était opérée au vu de la particularité et de la mobilisation du mouvement GJ. Celle-ci s'étant atténuée au fil du temps et ayant rejoint d'autres luttes sociales, il nous est apparu nécessaire de ne plus diviser les forces de solidarité face à la répression. Les chiffres suivants ne sont pas exhaustifs, car établis sur la base de témoignages et retours de personnes qui nous ont contactés. La réalité est sûrement plus sévère.*

## GILETS JAUNES

Nous dénombrons au moins 300 interpellations, un peu plus de 200 procédures judiciaires. Au total, ce sont plus de 50 000€ de frais, dont au moins 11 000€ pour des contraventions d'interdiction de manifester. Plus de 80 amendes ont été distribuées sous le coup des arrêtés préfectoraux publiés toutes les semaines ou presque, pendant 8 mois. 58 personnes ont été verbalisées dans la nasse opérée rue Écuyère le 31/08/2019, plusieurs dizaines ont contesté le bien-fondé de ces amendes. 15 d'entre elles ont été convoquées en juin 2020 au Tribunal de Police. D'autres procédures sont en cours ou à venir pour contester ces atteintes à la liberté d'expression et de manifestation. Parmi les personnes interpellées et/ou mutilées, 14 ont écopé de 2 à 39 mois de prison. Tous sont aujourd'hui sortis de détention, sans pour autant avoir recouvré entièrement leurs libertés. Depuis ses débuts et grâce aux dons, récoltes et événements de soutien, la CARC a pu redistribuer plus de 14 000€ à des GJ.

## CLIMAT

Au moins deux procédures judiciaires ont lieu suite aux manifestations pour le climat en novembre 2019.

## SQUATS ET EXILÉ.E.S

Le 22 octobre 2019, l'expulsion du squat du Marais a fait grand bruit. Ouvert en avril 2018, il abritait environ 250 personnes exilées et des activités de divers collectifs. Ce squat a été expulsé grâce à un énorme dispositif de près de 250 flics. A la suite de l'expulsion, 7 personnes ont été placées en CRA (Centre de Rétention Administrative).

## APPELS À DONS ET TÉMOIGNAGES

Le soutien matériel et financier a été important mais reste partiel et insuffisant. Si vous le pouvez/souhaitez, n'hésitez pas à nous contacter pour des dons ou organiser un événement de soutien. Comme toujours, il est aussi possible de témoigner d'une interpellation, de violences policières, etc.



### CONTACTS



Mail : [caenantirep@riseup.net](mailto:caenantirep@riseup.net)

Tél : 06.17.09.49.35 / 06.23.71.39.50

En cas d'indisponibilité, merci de laisser un message et un moyen de vous contacter (téléphone, mail, etc.), on vous rappelle dès que possible !

Depuis juin 2020, ce sont 12 squats qui ont été expulsés par la préfecture (dont certains pendant la prolongation de la trêve hivernale), remettant à la rue environ 400 personnes. Depuis le déconfinement, le harcèlement de la gendarmerie vis-à-vis des migrants revenus sur Ouistreham continue (contrôles violents avec arme, pressions et interpellations).

## RETRAITES

Le mouvement contre la réforme des retraites, en décembre 2019 et écourté en raison du confinement, a eu son lot d'interpellations : au moins une vingtaine de convocations pour actions de blocage, des amendes, et procès.

## CONFINEMENT

Localement, nous n'avons eu connaissance que d'un nombre restreint d'amendes pour non respect du confinement et de 3 comparutions immédiates. Le bilan pour Caen et son agglomération doit probablement être plus conséquent, mais l'isolement et l'individualisation de la répression rendent le soutien plus difficile. Ce qui est certain, c'est que le confinement, combiné à l'état

d'urgence sanitaire, est utilisé comme terrain d'expérimentation de nouveaux outils de contrôle social (drones, application stop covid, etc.) et pour faire voter des lois liberticides (loi "séparatisme", loi sécurité globale, fichage étendu).

## LOI SÉCURITÉ GLOBALE

Depuis le début des manifestations contre la loi sécurité globale en décembre 2020, une dizaine de personnes ont été convoquées ou interpellées, et plusieurs contraventions ont été dressées pour interdiction de manifestation. Depuis quelques temps, la préfecture montre un changement dans sa politique de maintien de l'ordre. Des flics moins visibles au cours de la manifestation (lorsque celle-ci est déclarée et/ou massive), mais davantage de contrôles avant et d'interpellations après : leur meilleur moyen pour invisibiliser la répression. Par exemple, le samedi 12/12, un important dispositif policier a été déployé en amont pour contrôler, fouiller et empêcher la tenue du rassemblement.

Le CROC